

COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2022

Compte rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2022

Energisme (FR0013399359 - ALNRG), société ayant développé une solution logicielle SaaS, N'gage, visant à accélérer la performance énergétique des entreprises grâce à l'intelligence des données, ainsi qu'une plateforme PaaS, Loamics, dédiée au traitement en temps réel des données massives et hétérogènes, indique que l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire a pu valablement délibérer avec 43,69% des 8 462 526 actions ayant le droit de vote.

L'intégralité des résolutions proposées ont été votés à la quasi-unanimité (à plus de 98% pour chaque résolution). Pour rappel, les résolutions présentées étaient les suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Résolution N°1 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

Résolution N°2 : Quitus aux administrateurs, aux dirigeants et au Commissaire aux comptes ;

Résolution N°3 : Affectation du résultat de l'exercice ;

Résolution N°4 : Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et de la convention qui y est mentionnée ;

Résolution N°5 : Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;

Résolution N°6 : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;

COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2022

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Résolution N°7 : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;

Résolution N°8 : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ou obligataire ;

Résolution N°9 : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées ;

Résolution N°10 : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de titulaires de créances ;

Résolution N°11 : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;

Résolution N°12 : Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier ;

COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2022

Résolution N°13 : Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ;

Résolution N°14 : Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

Résolution N°15 : Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;

Résolution N°16 : Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des délégations objets de la Huitième Résolution, de la Neuvième Résolution, de la Dixième Résolution, de la Onzième Résolution, de la Douzième Résolution, et de la Treizième Résolution ;

Résolution N°17 : Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant à un plan d'épargne groupe.

À PROPOS D'ENERGISME

ENERGISME a développé une solution logicielle SaaS (N'Gage) visant à accélérer la performance énergétique des entreprises (prestataires de service à l'énergie, fournisseurs et distributeurs d'énergie, industriels et gestionnaires de patrimoine immobiliers) grâce à l'intelligence des données, ainsi qu'une plateforme PaaS (Loamics) dédiée au traitement en temps réel des données massives et hétérogènes. Forts des atouts technologiques et opérationnels décisifs de sa plateforme, ENERGISME fidélise une clientèle grands comptes



COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 30 juin 2022

diversifiée. La solution est également commercialisée par des acteurs de premiers plans en marque blanche. ENERGISME (Code ISIN : FR0013399359/ Mnémonique : ALNRG) est cotée depuis juillet 2020 sur le marché Euronext Growth.

ENERGISME est une entreprise éligible au PEA-PME, et est par ailleurs qualifiée BPI Entreprise innovante et BPI Excellence.



Plus d'informations sur : www.energisme.com/investisseurs

Contacts

ENERGISME

Stephane Bollon

investisseurs@energisme.com

Tel. +33 (1) 81 89 33 90

Relations presse

Jennifer Jullia

jjullia@actifin.fr

Tel. +33 (1) 56 88 11 19

Relations investisseurs

Stephane Ruiz

sruiz@actifin.fr

Tel. +33 (1) 56 88 11 26





COMMUNIQUE DE PRESSE

Boulogne-Billancourt, le 6 avril 2022